(Dépêche *Havas*)
Vannes, 4 nov. 3 h. 30.

M. Latry, inspecteur de police à Lorient, M. Pugel, procureur de la République à Ploermel, ont donné leur démission.

A CAHORS

Dépêche *Havas*
Cahors, 4 novembre.

Ordre a été donné aux sapeurs de l'armée d'enfoncer la porte intérieure du couvent des Capucins.

Ce n'est que vers 9 heures que la porte cède.

Le père gardien proteste énergiquement comme citoyen jouissant de tous ses droits.

Huit cellules sont forcées ; les personnes civiles enfermées avec les pères, ne cèdent qu'à la force.

Un grand nombre de femmes qui se trouvaient dans la chapelle en son expulsées,et l'on appose les scellés.

Les religieux sont emmenés par M. de Valon, député du Lot,par des avocats, des propriétaires et des industriels.

Dans la foule on entend les cris de: Vive les Capucins ! Vive les décrets !

Quelques groupes chantent la *Marseillaise*.

L'opération a duré 4 heures. Aucun fait grave ne s'est passé.

Dépêche *Havas*
Cahors, 4 novembre.

L'expulsion des Capucins a duré quatre heures. Un détachement d'infanterie et un détachement de gendarmerie gardaient les avenues.

Un Capucin, monté sur le toit du couvent, n'a cessé, depuis six heures du matin jusqu'à 10 heures de sonner le tocsin. Comme il refusait de descendre, on l'a laissé dans le haut du clocher à titre de gardien. Le supérieur a adressé une protestation basée sur les articles 114 et 184 du Code.

A MAZERES

Dépêche *Havas*
Mazères, 4 novembre.

L'exécution des décrets contre les Dominicains de Mazères a eu lieu ce matin sans incident grave. Les portes ont été forcées. On recherche une personne qui a menacé le préfet du poing et qui cherchait à exciter la foule.

A GANNAT

Dépêche *Havas*
Gannat, 4 novembre.

La congrégation des Rédemptionistes de Gannat a été dissoute, ce matin ; la maison était à peu près vide; il reste le Père supérieur qui s'est déclaré propriétaire et deux domestiques pour le service de la maison qui est vaste. Les scellés ont été apposés sur la chapelle. Aucun incident.

A LANGRES

Dépêche *Havas*
Langres, 4 novembre.

Ce matin, à 6 heures, il a été procédé à la dispersion des Dominicains de Langres. On a dû briser la grille d'entrée et forcer successivement toutes les portes. Quatre Dominicains et quelques personnes qui les assistaient ont été expulsés par la force. Le prieur a été maintenu comme mandataire de la société civile, propriétaire de l'immeuble, ainsi qu'un des servants.

Les scellés ont été apposés à la chapelle; l'opération a duré deux heures. Il n'y a pas eu d'attroupement notable. Il y a eu des cris et protestations mais pas de délit. Tout est calme. Les agents ont montré beaucoup de fermeté.

A BOURGES

(Dépêche *Havas*)
Bourges, 4 novembre.

L'officier d'artillerie qui a cravaché une personne qui criait : Vivent les Décrets! a été dégagé par les gendarmes de la foule qui voulait lui faire un mauvais parti. Après avoir été conduit devant le commandant de gendarmerie, cet officier a été laissé libre sur parole.

(Dépêche du *Français*)
Bourges, 4 novembre, 11 h. 45, m.

Dix-neuf religieux Franciscains ont été expulsés ce matin, à sept heures, par le commissaire central, après une simple notification. Les portes extérieures du couvent ayant été brisées, le commissaire et les agents ont pénétré par des échelles au premier étage avec un certain nombre d'ouvriers. On a procédé contre les religieux avec une brutalité inouïe. Les portes de toutes les cellules ont été brisées sans sommation. Les nombreux amis des religieux qui étaient venus les assister ont été chassés par la violence. Les brigades de gendarmerie de Bourges et environ deux cents hommes d'infanterie cernent les abords du couvent. Les religieux ont été accueillis aux cris de: « Vive la liberté! » Quelques voyous apostés ont répondu par le cri de: « Vive Constans! »

A LYON

Lyon, 4 novembre, 11 h. 50.
(Dépêche du *Français*)

Les scellés ont été apposés aujourd'hui sur la chapelle des Dominicains. Le Père Labrie, prieur, a dit à l'agent Perraudin : «Vous êtes donc absolument décidé à passer outre? » Celui-ci a répondu: «Oui, car j'ai reçu des ordres formels à ce sujet. » «Veuillez m'écouter, a repris alors le prieur: hier nous avons protesté au nom de la loi, aujourd'hui je renouvelle cette protestation.

»Je proteste également au nom de la religion catholique. Tous ou presque tous d'entre vous avez reçu le sacrement du baptême Vous devez à ce sacrement d'être enfants de l'Eglise romaine. En nous appréhendant au corps hier, vous avez commis un attentat, cas nous sommes ministres de Dieu. Aujourd'hui vous allez commettre un attentat plus grave encore en mettant sous les scellés le temple du Très-Haut.

» Je proteste avec energie contre l'un et l'autre de ces attentats, et j'en appelle dès maintenant, non seulement, pour trente années, mais pour la vie et pour l'éternité au tribunal de votre conscienc et à la justice de Dieu devant laquelle nous nous trouverons un jour en sa présence.»

Le Père prieur, après avoir prononcé ces paroles si dignes et si chrétiennes est salué ainsi que ses Frères par de nombreuses acclamations ; les cris de Vivent les Pères ! Vive la liberté ! » retentissent de toutes parts, poussés par les personnes qui occupent les fenêtres des maisons voisines et par la foule, évaluée à mille personnes, qui se presse aux abords du couvent,

Un petit nombre de voyous, à qui on doit imputer les scènes de violence et les voies de fait qui ont marqué la journée d'hier, sont revenus aujourd'hui pour manifester en faveur des décrets, leur présence a été a peine remarquée.

A BELLEFONTAINE

Dépêche du *Français*
Bellefontaine, 4 novembre, soir.

Les Trappistes de Bellefontaine ont été expulsés cette après-midi.

A POITIERS

(Dépêche du *Français*)
Poitiers, 4 nov., 11 h. 15.

Les Dominicains ont été expulsés ce matin. Commencée à six heures, l'exécution était terminée à 10 heures.

Dès quatre heures et demie, les routes étaient interceptées par trois brigades de gendarmerie, une compagnie d'infanterie, une batterie d'artillerie.

Douze crocheteurs fournis par la manufacture nationale de Châtellerault ont enfoncé une porte de derrière, puis ils ont pénétré à l'intérieur et ont enfoncé 13 cellules. Mgr Gay a prononcé l'excommunication contre les auteurs de ces violences, et il est sorti accompagné du provincial et de quatre laïques.

Arrivés à l'extrémité du pont de St-Cyprien, l'évêque et le provincial des Dominicains ont été acclamés par la foule compacte

Les religieux qui sont sortis ensuite ont été également l'objet d'une ovation.

Les cris de : « Vive l'armée ! vive la gendarmerie! » ont salué la troupe.

Quand les crocheteurs sont arrivés entre les agents de police, des huées formidables les ont accueillis et des cris : « A bas les crocheteurs ! Vive la liberté! Vivent les religieux ! » La foule a reconduit les agents jusqu'à la mairie avec les mêmes huées, de là elle s'est portée sous les fenêtres du préfet, et elle a fait entendre une protestation prolongée. Une contre-manifestation ridicule a échoué piteusement.

A CHOLET

(Dépêche *Havas*)
Cholet, 3 novembre.

Il a été procédé aujourd'hui à l'expulsion des Pères Saint-Laurent-sur-Sèvres.

La gendarmerie et un détachement d'infanterie assistaient les autorités.

Les ouvriers qui se tenaient aux abords du couvent ont acclamé les jésuites.. Il a fallu les écarter préalablement.

Les religieux n'ont fait qu'une résistance de forme. Aux sommations du commissaire et de l'officier de gendarmerie, le supérieur a répondu en demandant si la force serait employée au cas de refus. Sur l'affirmative, la porte a été ouverte.

Après lecture de l'arrêté de dissolution, injonction a été faite aux religieux d'avoir à quitter l'établissement dans le délai d'une heure.

Le supérieur a lu une protestation et les religieux qui s'étaient répandus dans l'intérieur du couvent ont été expulsés par la gendarmerie après un semblant de résistance.

Il y avait 27 novices et 23 pères. Le supérieur a été laissé comme gardien de l'immeuble ainsi que trois autres religieux infirmes ou malades.

La chapelle a été fermée et les scellés ont été apposés.

Au départ des autorités et de la troupe, une manifestation a eu lieu. Les spectateurs parmi lesquels se trouvaient beaucoup de prêtres, ont crié : A bas les décrets!

La gendarmerie les a dispersés. Tout était terminé à six heures du soir. Le percepteur de Saint-Laurent a été arrêté, puis relaxé après constatation d'identité.

A BELLEY

(Dépêche *Havas*)
Belley, 4 novembre.

L'exécution des décrets à l'égard des Maristes de Belley a commencé aujourd'hui à 11 h. du matin.

Les Maristes refusaient d'ouvrir; 12 hommes du 33e régiment d'infanterie ont enfoncé la porte.

Deux cents personnes stationnaient autour du couvent.

La maison des Maristes comptait 45 Pères ou novices.

A MARSEILLE

(Dépêche *Havas*)
Marseille, 4 novembre.

On a constaté chez les Prémontrés une organisation de résistance. Il s'y trouve un très grand nombre de laïques, parmi lesquels beaucoup de femmes.

On dit que les Prémontrés auraient l'intention, après avoir été expulsés, de se rendre en corps à Tarascon chez le curé d'une paroisse et de là chez l'archevêque d'Avignon.

A MONT-DE MARSAN

Dépêche *Havas*
Mont-de-Marsan, 4 novembre.

Les Capucins ont été expulsés ce matin, les portes furent enfoncées. Les cellules étaient vides. Huit religieux se trouvaient dans le chœur avec une quarantaine de laïques parmi lesquels le général de l'Abadie d'Eydrein, M le comte de Ravignan, sénateur, M. de Guillontet, député, de Malartie, ancien préfet, marquis de Lonjon, le commandant de gendarmerie Lebrosex, Lafabrie juge suppléant, Multedo, ancien trésorier général et son fils, M. de Laroy, de la Glorieuse, le directeur du *Journal des Landes*. La résistance a été purement fictive. Les Capucins sont partis très entourés vers l'Eglise paroissiale. Des dames leur ont jeté des boquets. Divers cris ont été poussés, Les religieux ont reçu l'hospitalité chez divers habitants.

BESANÇON

Dépêche du *Français*
Besançon, 4 novembre, 10 h. 36.

Ce matin, dès quatre heures, la troupe et la gendarmerie à cheval ont entouré le couvent des Capucins, et gardé toutes les issues. Une grande foule n'a pas tardé a se former aux environs. Il y avait des gens hostiles aux religieux. mais les amis de la liberté dominaient.

Des cris confus se faisaient entendre de moment en moment, et l'agitation était extrême. A six heures, le commissaire central et de nombreux agents ont appliqué des madriers contre les murs pour pouvoir pénétrer facilement à l'intérieur sans avoir à passer par la porte, solidement fermée.

Cette porte, néanmoins, a été brisée, ainsi qu'une seconde porte donnant accès dans le couvent même.

Le Père gardien et les religieux ont protesté contre la violation de leur domicile, et ils n'ont quitté leurs cellules qu'arrachés par la force. Ils sont sortis du monastère accompagnés de nombreux amis et ont été conduits pour la plupart à l'archevêché.

Les personnes qui étaient dans la chapelle n'ont consenti à sortir que par la force. M. de Longeville, à qui le monastère appartient, a fait la réserve de tous ses droits. Mgr Paulinier, archevêque de Besançon, qui avait passé la nuit au couvent, a protesté a son tour et demandé la liberté d'emporter le Saint-Sacrement à l'église métropolitaine.

On l'a autorisé à le porter, mais dans une voiture allant au grand trot.

La gendarmerie à cheval a escorté la voiture jusqu'à la cathédrale! Une grande foule suivait. La vaste église a bientôt été envahie. On a chanté le *Miserere*. L'archevêque a donné la bénédiction. Toutes les cloches sonnaient. Six religieux capucins étaient là. Après la cérémonie, Mgr Paulinier les a conduits à l'archevêché, et là ils ont, avec l'archevêque, donné leur bénédiction à la foule sympathique et respectueuse.

Des acclamations se sont fait entendre. Les Pères avaient tous été chargés de fleurs que de toutes parts on leur apportait. L'émotion était profonde. Si pénible que soit cette expulsion, elle a été ici pour la religion l'occasion d'un vrai triomphe.

A ANGOULEME

Dépêche *Havas*
Angoulême, 4 novembre. 4 h. 30.

L'exécution des décrets à l'égard des Maristes a eu lieu aujourd'hui à une heure. On a dû enfoncer les portes au nombre de cinq.

Le supérieur et un Père ont été laissés comme gardiens de l'immeuble. Deux autres ont été expulsés.

L'évêque d'Angoulême se trouvait à l'intérieur du couvent, ainsi qu'un avocat qui a protesté de la fenêtre avant que la police ait pénétré dans l'intérieur.

A CAEN

Dépêche *Havas*
Caen, 4 novembre.

Aujourd'hui, à trois heures et demie, le commissaire central s'est présenté au couvent des Récollets de Caen, aux fins de leur notifier l'arrêté les concernant. Le supérieur a refusé de recevoir le commissaire et d'écouter sa lecture.

Le commisaire s'est présenté de nouveau à quatre heures. Le supérieur a renouvelé son refus.

Le commissaire central a laissé alors copie de l'arrêté qui dissout les Récollets de Caen et les somme de rendre les élèves de l'établissement à leur famille, puis à avoir à se disperser avant lundi à huit heures du matin, faute de quoi ils seraient expulsés.

Caen, 4 novembre.

Ce matin, à 8 heures, a eu lieu à Juaye-Mondaye (Calvados) l'exécution des décrets contre les chanoines Augustins de l'ordre de Prémontrés.

L'arrêté a été signifié au supérieur Willekons, sujet belge.

Soyez maudits !

Après trois jours de suspension, motivée par les fêtes religieuses qui viennent d'être célébrées, M. Constans a repris sa campagne contre les congrégations. M. le ministre de l'intérieur, qui s'est félicité en plein conseil de la réussite des premières exécutions, va trouver dans les secondes l'occasion d'une nouvelle satisfaction. Cette fois, sa joie sera complète, car son triomphe a été des plus vifs. Le sang a coulé, il y a eu mort d'hommes ! Voici l'ère de la guerre civile ouverte. Réjouissez-vous, citoyens !

Nous renvoyons le lecteur aux détails circonstanciés que nous donnons plus loin sur ces scandales, sur ces violences, sur ces attentats, et ce récit sera plus éloquent que tous les commentaires auxquels nous pourrions si facilement nous livrer. Mais nous voulons protester contre cette violation de la liberté, contre ce crime où tout est réuni : le grotesque et l'odieux ; nous voulons protester contre ces rigueurs honteuses, contre ces profanations, contre ces mesures hideuses de cynisme et qui soulèvent l'indignation des consciences honnêtes ; nous voulons protester contre ces agissements criminels poursuivis avec l'intention de séparer la France en deux camps, de diviser le pays en deux partis qui, à un moment donné, se rueront l'un sur l'autre.

Nous ne savons pas encore au juste dans quelles circonstances a été commis le meurtre de Lyon ; mais, quelles qu'elles soient, c'est au gouvernement qu'il faut faire remonter la responsabilité du sang versé. Le véritable meurtrier, c'est lui ; c'est lui qui en rendra compte devant l'opinion publique comme devant l'histoire.

Certes, nous avons confiance dans l'avenir, nous sommes persuadés et nous vivons dans cet espoir qu'un jour viendra où tombés du pouvoir dont ils se saoûlent, nos maîtres auront à répondre de leurs actes et qu'alors le pays se montrera juge implacable contre eux, comme ils se montrent oppresseurs sans pudeur contre les congrégations ; mais nous ne voulons pas attendre pour leur répéter ce que nous leur avons déjà dit : Soyez maudits, vous tous qui menez la France aux abîmes ! Vous, ministres incapables, renégats de votre passé libéral et qui sacrifiez tout, honneur, considération, droit, équité, à vos rancunes et aux haines de ceux qui ont dit : « Périsse la France plutôt que le pouvoir ne nous échappe. »

Soyez maudits !

Les troubles de Nîmes

Au dernier moment nous apprenons qu'une grande effervescence se manifeste depuis quelques jours dans la ville de Nîmes.

Deux individus qui se promenaient devant la préfecture avec des costumes rappelant celui des dominicains ont été assaillis et maltraités par des jeunes gens qui trouvaient inconvenante cette mascarade anti-religieuse.

Hier, dans l'après-midi, environ mille à 1,200 femmes se sont agenouillées devant le couvent des Récollets expulsés, en chantant des cantiques. Elles ont été brutalement dispersées par la police.

Le préfet Dumarest ayant donné l'ordre de jouer la *Marseillaise*, catholiques et protestants se sont mis à siffler.

MM. Bonet et de Bernis, conseillers municipaux, qui se faisaient remarquer aux premiers rangs des siffleurs ont été arrêtés puis relâchés en présence de l'attitude hostile de la population.

Nous n'hésitons pas à le répéter : le gouvernement prépare la guerre civile.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 4 novembre.

C'est en vain que les députés de la majorité de retour à Paris, sont invités par les ministres et les chefs de leurs groupes à hâter les travaux des commissions dont ils sont membres pour que les projets les plus urgents puissent aboutir dans le courant de la prochaine session, leurs préoccupations sont ailleurs.

On l'a bien vu, hier, à la séance de la commission du budget, où, bien qu'on fut en nombre, on s'est beaucoup plus entretenu de politique que de finances. La chose, du reste, est toute naturelle, l'exécution des décrets qui donne lieu à un échange animé de correspondances entre les membres de la gauche et leurs électeurs départementaux, passionnant tous les esprits.

Aussi M. Gambetta, qui a entendu les doléances de chacun : celles des députés de l'Ouest qui assurent que les décrets ont fait plus de mal à la République qu'une guerre malheureuse ; celles des députés du Nord qui se plaignent de la politique commerciale du gouvernement, à laquelle ils attribuent les grèves et les chômages des industries locales ; celles des députés du Midi qui trouvent que le ministère n'est pas assez radical, insiste-t-il vivement pour que les groupes soient convoqués le plus tôt possible. C'est, selon lui, le seul moyen de rétablir immédiatement la confiance et la discipline fort ébréchées parmi les gauches pendant les vacances parlementaires.

M. Devès a déja obéi à ce mot d'ordre et sans doute que le président de l'Union républicaine a déjà, de son côté, convoqué également la réunion de son groupe. L'extrême gauche et le centre gauche se réuniront aussi prochainement. quoique dans des dispositions différentes, le premier de ces groupes ayant l'intention de se reconstituer tout à fait en dehors de l'Union républicaine à laquelle plusieurs de ses membres sont inscrits, dans le but de devenir le noyau d'une opposition parlementaire à l'influence gambettiste,et le second devant, suivant tout apparence, prendre occasion de l'exécution des décrets pour faire désormais bande à part.

Quoiqu'il en soit, la semaine ne finira pas sans que par des allocutions biens senties les chefs et les meneurs de chaque groupe aient indiqué leur programme.

M. Gambetta qui était, un moment revenu à son idée favorite, celle d'une fusion de toute les fractions de la majorité en une réunion plénière, a du y renoncer en présence des dispositions hostiles de l'extrême gauche et du centre gauche. En ce moment, ses efforts n'ont qu'un seul objectif celui d'organiser ses amis de l'Union de concert avec la Gauche républicaine, en majorité gouvernementale. Je vous ai écrit avant-hier, à propos de ses entretiens avec la plupart des députés de retour de province, qu'il avait tout lieu de compter sur un regain d'influence auprès des deux tiers au moins des anciens 363, et je n'ai rien à retrancher sur ce point à mes observations. Je crois donc fermement que cette majorité gouvernementale, jusqu'ici introuvable, le cabinet Ferry aura le bonheur de la rencontrer dans les importants débats qui vont se succéder aussitôt après la rentrée, débats qui doivent uniquement avoir lieu entre républicains, pour peu que les conservateurs aient l'habileté de ne pas y intervenir.

A ce sujet, je dois vous mettre en défiance contre les nouvelles insérées dans certaines feuilles officieuses, et qui prêtent à diverses notabilités de la droite, dans les deux Chambres, l'intention d'interpeller le cabinet non pas seulement à propos de l'exécution des décrets, mais encore sur la politique extérieure,

MM. Buffet, de Broglie, Baragnon, Chesnelong, Paris, de Cassagnac, Baudry-d'Asson, Keller, notamment désignés dans ces informations, qui n'ont d'autre but que de rallier les dissidents des gauches, sont ou absents de toute intervention dans les discussions entre opportunistes et radicaux, que l'on veut obliger à laver leur linge sale en famille.

Les comptes-rendus parlementaires vous ont appris que par suite de la réduction du chiffre des volontaires d'un an, le budget se trouve en déficit et que pour parer à ce déficit, la commission présidée par M. Brisson se propose d'adopter l'amendement de celui-ci qui applique les droits fiscaux aux congrégations religieuses; mais ce qu'on n'a pas dit, c'est que M. Magnin, ministre des finances, ne paraît nullement disposé à recourir à l'amendement en question pour rétablir son équilibre budgétaire. Il se trouverait, paraît-il que son conseil de contentieux ne reconnaît pas à la proposition Brisson toute l'efficacité financière prouvée par son auteur, attendu que sa mise en pratique risquerait de coûter plus qu'elle ne rapporterait. D'autre part, le Gouvernement estimerait que l'amendement devant constituer, sous une autre forme, à cause des recherches, des inquisitions qui en seraient la conséquence, une ère nouvelle d'agitation religieuse, aussitôt après celle produite par l'exécution des décrets, il était convenable, dans l'intérêt de la paix publique, d'éviter d'y recourir au moins pour le budget de 1881.

L'exécution des décrets a continué aujourd'hui dans les départements, ainsi qu'on s'y attendait. Les Rédemptoristes ont été frappés à Valence et à Caunat, le Capucins à Angers, à St. Etienne, à Besançon et à Cahors, les Oblats à Tours, à Autun et à Nancy, les Dominicains au Havre, à Poitiers, à Louazères (Ariège) et à Langres, les Maristes à Orléans, les Franciscains à Bourges, les Pères du Saint-Sacrement à Angers, les Pères de St-Laurent-sur-Sèvres à Cholet. Comme dans toutes les exécutions précédentes, les Congrégations n'ont cédé qu'à la force. Vous trouverez à ce sujet, dans les dépêches, des détails sur lesquels je n'insisterai que pour constater qu'au fur et à mesure que les exécutions se poursuivent, l'indignation publique grandit, l'agitation augmente, les protestations deviennent plus nombreuses, si bien que nos gouvernants peuvent maintenant apprécier, en parfaite connaissance de cause, si réellement les mesures prises par eux profiteront à la consolidation de la République.

Décidément, on garde Paris pour la bonne bouche, car c'est lundi seulement, c'est-à-dire, la veille de l'ouverture des Chambres, que l'exécution des diverses congrégations y aura lieu.

La Bourse est redevenue très-ferme. Nos fonds d'Etat et valeurs ont remonté avec énergie. Ce mouvement a été favorisé par l'attitude excellente des marchés étrangers et par le bilan de la Banque, constatant que la sortie de l'or est redevenue très faible.

A Londres, les Consolidés sont parvenus à un taux qui n'avait pas été atteint depuis bien longtemps. La première cote les apporte à 100 1/8. Resté hier à 119,35, le 5 0/0 s'est tenu d'abord de 119,45 à 119,55. Le 3 0/0 fait 85.90 après 85,75 et l'Amortissable s'est traité de 87,55 à 87.65. Les établissements de crédit ont éprouvé la plupart une reprise sur leur clôture de la veille. Le 5 0/0 italien s'est tenu de 87,75 à 87,80. Le 3 0/0 fait en clôture 85,97 (hausse 35 cent.) : l'Amortissable 87,75 (hausse 15 cent.); le 5 0/0 119,55 (hausse 22 cent.)

Pyat, le terrible Pyat, se replie définitivement « en bon ordre ». A l'appel de sa cause devant la police correctionnelle, il n'a pas donné signe de vie. Alors, sur les réquisitions de M. le substitut Lasserre, le tribunal, attendu que les prévenus ne se présentent pas, quoique opposants, les déclare non fondés dans cette opposition, et ordonne que le jugement du 19 octobre sera exécuté dans sa forme et teneur. Voilà une chose faite. On prétend que M. Félix Pyat est parti pour Londres.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Le bruit court cette après-midi que c'est décidément demain samedi à la première heure que l'attentat prescrit par les décrets de mars, sera accompli contre les RR. PP. Récollets de Roubaix.

Nous avons de très sérieuses raisons de croire que ce bruit est malheureusement trop fondé.

On nous écrit de Lille :

« L'agitation causée par les crocheteurs va ici grandissant. Il semble que plus les atermoiements pour l'exécution des fameux décrets se multiplient, plus aussi croît l'énergie de la résistance.

» Ni rédemptoristes, ni récollets, ni dominicains, n'ont encore été l'objet des assauts policiers et la foule des fidèles con-

« Notons que ces *braves* se gardaient bien d'en faire autant pour les groupes de jeunes gens dévoués qui passaient devant eux. Toujours la bravoure radicale.

« A l'intérieur du couvent, depuis la grande porte qui donne sur la rue jusqu'aux portes de la chapelle, tout est barricadé de forts madriers qui pourraient, en un clin d'œil, être reliés par des chaînes et d'autres obstacles sérieux.

« La voyoucratie lilloise n'aura donc pas la place sans un siège en règle.

« Les Rédemptoristes de la rue de Paris défendront également leur propriété.

« Quant aux Récollets belges de la rue Mazagram, ils secoueront la poussière de leurs sandales et partiront quand une administration impopulaire leur signifiera qu'ils sont frappés d'expulsion. Après cela, les milliers de pauvres gens du quartier de Wazemmes, dont ils sont les protecteurs en même temps que les apôtres, s'entireront comme ils pourront et... vivent les décrets !

« L'émotion, comme je vous le disais en commençant, est très vive. On se demande ici comment tout cela finira · des désordres pourraient certainement éclater.

tinue à remplir leurs églises ; la nuit, des citoyens dévoués témoins futurs de la violence gouvernementale, montent près des religieux une garde vigilante.

» Il n'y aura donc point de surprise. Les renards du sieur Constans devront, pour cette fois se transformer en loups. Il faudra passer par l'escalade et par l'effraction dûment constatée pour *empoigner* les proscrits de la liberté religieuse.

» Ce matin, une bande de voyous — trente à quarante — qui s'étaient donné rendez-vous, sous la conduite d'un chenapan bien connu de leur espèce, à la porte des dominicains rue Notre-Dame insultaient grossièrement toutes les dames qui entraient ou sortaient,

Terrible incendie à Tourcoing

Un incendie des plus considérables a éclaté à Tourcoing, dans la soirée d'hier, vers 8 heures.

C'était la filature de coton A. Dewavrin et fils, rue du Tilleul, 80, qui était la proie des flammes.

Le feu, parti d'une étincelle jaillie d'un coussinet, s'est répandu comme une traînée de poudre. En un instant, le bâtiment a été envahi.

Les ouvriers qui étaient encore à la besogne ont essayé d'arrêter les progrès du feu dès l'origine, mais les flammes se sont emparées des matières avec une telle rapidité, que tout secours était devenu inutile. Il a fallu donner l'ordre aux ouvriers d'évacuer, crainte d'accidents.

La cloche d'alarme s'est fait entendre à toutes les églises. Les pompiers sont accourus. La pompe à vapeur a été installée dans la cour de la filature Duvillier-Desrousseaux dont l'usine, parallèle au bâtiment incendié, n'est séparée de lui que par un vide d'une trentaine de mètres de large.

Les efforts des pompiers se sont portés sur le petit bâtiment contigû à la filature incendiée et sur quelques maisons voisines dont on a arrosé largement les parois et toitures. Quant au bâtiment en flammes, il n'était plus, trois quarts d'heure après le commencement de l'incendie, qu'un vaste brasier contre lequel tout secours était impuissant.

9 heures.

Une foule énorme stationne sur le théâtre du sinistre. Nous remarquons, M. Debuchy, député, et M. Scalabre-Delcour, conseiller municipal.

Des flammèches tombent en quantité sur les maisons voisines, mais elles sont heureusement très-tenues et s'évanouissent souvent avant d'atteindre les toitures.

Toutes les vitres des maisons voisines ont volé en éclats. Des pompiers montés sur le toit de la filature Duvillier-Desrousseaux lancent de l'eau sur les murs du bâtiment incendié.

10 heures.

A 10 heures du soir, les murs latéraux menacent de s'écrouler, mais fortement tenus pas des armatures de fer, ils résistent. Le toit s'est effondré. La filature avec tout ce qu'elle contenait est complètement détruite.

Le bâtiment incendié mesure environ 25 mètres de large sur le double de longueur. Cet établissement possédait environ de 15 à 20,000 broches.

Il y a assurance à cinq compagnies dont les deux principales sont : l'*Urbaine* et *Le Phénix*.

La filature A. Dewavrin et fils a été bâtie il y a 15 ans, en 1865. Elle était de trois étages avec sept travées latérales.

Minuit.

L'incendie qui a dévoré tout l'intérieur du bâtiment s'affaiblit, Les flammes disparaissent presque Les murs latéraux s'écroulent, avec un bruit épouvantable l'un après l'autre à un quart d'heure d'intervalle.

Il ne reste sur les lieux du sinistre que plusieurs escouades de pompiers. Toutes les pompes ont cessé de fonctionner.

Voici des détails complémentaires et plus précis sur ce terrible évènement :

A la cause désignée plus haut sur l'origine du feu, on oppose un autre motif presque identique. Il paraîtrait qu'un flocon de coton, en voletant aurait traversé la flamme d'un gaz, se serait enflammé et de là, conflagration générale. Cette version est donnée par un ouvrier, voisin de celui au métier duquel le feu s'est porté en premier lieu. Cet ouvrier nommé Lebrun a jeté aussitôt l'alarme. Louis Courouble qui travaillait à ce premier métier incendié, n'a eu que le temps de sortir des flammes.

C'est au second étage, dans une salle de métiers renvideurs que l'incendie s'est déclaré. Comme nous l'avons dit plus haut, les ouvriers ont tenté de vains efforts pour entraver le feu, mais il a fallu fuir. Les métiers allaient s'arrêter, au moment où l'incendie s'est montré.

On a fait la part du feu, en sacrifiant l'établissement tout entier. La pièce des générateurs et la salle de préparation, contiguës au bâtiment incendié, ont été cependant complètement préservées.

Les pertes s'élèvent à la somme approximative de 600,000 francs, couvertes par six compagnies d'assurance, dans les proportions suivantes : l'*Urbaine*, 200,000 frs, le *Phénix*, 150,000 frs, la *Royale*, 62,500 frs, le *Liverpool London Globe*, 62,500 frs, la *Gardienne*, 75,000 frs, le *Crédit agricole*, 50,000 frs.

Quelques citoyens se sont distingués : citons entre autre quelques frères de nos Ecoles chrétiennes, présents dès les premiers sur le théâtre de l'incendie.

Outre MM. Debuchy et Scalabre, accourus au premier signal, on distinguait encore MM. Dervaux-Wetzel, et Julien Seynave adjoints. MM. Rembauville et Taxil ont dès le début organisé avec intelligence le service d'ordre et de secours.

L'établissement incendié longe sur une de ses faces, la rue Claire-Lemettre. Cette partie latérale du bâtiment est encore debout, mais appréhendant sa chute, à tout instant, on a posé des barrières en travers de la rue de chaque côté, de sorte que le passage est interdit.

Le matériel dont le débris jonchent le sol entre les murs écroulés, se composait de 24 métiers renvideurs de coton fin et de 12 métiers à retordre ; ce qui donne 36 métiers ayant 830 broches chacun et formant un total de 29880 broches.

Le personnel comprenait 160 ouvriers que ce déplorable événement, réduits à un chômage forcé au début de l'hiver. Une importante maison de Roubaix, nous écrit justement, afin de se procurer des ouviers de filature. Il y a peut-être là, une ressource, pour les travailleurs réduits à l'inactivité par le lamentable sinistre d'hier. (Voir aux annonces).

Voici le rôle des assises de Douai qui s'ouvriront le 8 novembre sous la présidence de M. Lemaire :

Lundi 8. — Paris Nicolas et Paris Henri, vols qualifiés ; défenseurs : MMes Contamine et Renault du Motey. — Delvas Philomène, vol qualifié, défenseur : Me Lefrançois. — Ghyselinck Désiré, attentat à la pudeur, défenseur, Me Gambart.

Mardi 9. — Vandessocq. Angèle, vol qualifié. défenseur : Me Desfontaine. — Leger, Ysidore, attentat a la pudeur, défenseur : Me Josson. — Dutilleul, Marie, infanticide, défenseur : Me Hattu.

Mercredi 10. — Clauwaert, Charles. Incendie volontaire, défenseur Me Boucher. — Wuillemot ; Brisacque ; Calimet, Adeline femme Brisaque, vols qualifiés, défenseurs : MMes Besnard et Escoffier.

Jeudi 11. — Sylvestre Degroote, attentat à la pudeur, défenseur, Me Lefrançois ; François Burette, tentative de meurtre, Me Dubron ; Joseph Richard, viol, Me Hattu.

Vendredi 12. — Oscar Delcroix, vol qualifié, défenseur, Me Boitel ; Jean-Baptiste Rabache, tentative de meurtre et rebellion, Me Devimeux.

Samedi 13. — Alphonse Decarpigny, vols qualifiés, défenseur, Me Boyart ; Henri Demeire, attentat à la pudeur, Me Hattu ; Henri Prouvost, attentat à la pudeur.

Lundi 15. — Honoré Leignel, incendie volontaire, défenseur. Me Ovigneur.

Mardi 16. — Jules Delettre, attentat à la pudeur.

Mercredi 17. — Lambert, défenseurs Me Contamine ; Jacob, Me Petit ; Becar, Me Legrand René ; Louis Darroux, attentat à la pudeur, Me Desespringalle ; Paul Morborren, attentat à la pudeur. Me Renault du Mrtey.

Jeudi 18. — Clémence Berat, vol qualifié; Henri Hespel, attentat à la pudeur ; Auguste Decool, vol qualifié, défenseur Me Boucher ; Charles Leroy, incendie volontaire.

Vendredi 19. — Henri Labouche, tentative d'assassinat ; Desiré Dahy, incendie ; Hyppolyte Huloux, viol, déf. Me Lefrançois.

Samedi 20. — Vincent Nocher, Allard Corneilde, vols qualifiés ; Eudoxie Gumez, infanticide.

Lundi 22. — Jules Vandebrock, attentat à la pudeur ; Adolphe Balembois, assassinat, défenseur Me Hattu.

Mardi 23. — Léon Legrand, attentat à la pudeur ; Coralie Huin et Elise Thomas, Vve Hurin, infanticide, défenseur Me Louis Legrand.

Mercredi 24. — Jules Coulon, attentat à la pudeur et faux, défenseur Me Hattu ; François Vanbiffelson, attentat à la pudeur

On lit dans la *Vraie France* :

« Hier, à dix heures du matin, a eu lieu à la basilique de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre, la messe pontificale célébrée par Sa Grandeur Mgr Monnier pour la rentrée de l'Université.

» Cette messe a été célébrée avec le cérémonial ordinaire, en présence des professeurs en grand costume et des étudiants des cinq facultés.

» Le soir, à deux heures et demie, a eu lieu dans la salle Ozanam, rue de Voltaire, sous la présidence de Mgr de Lydda, la séance solennelle de rentrée. Un public nombreux et sympathique assistait à cette fête universitaire ; il a souvent et chaleureusement applaudi les discours qui ont été prononcés. »

Comme nous l'avons dit dans un de nos derniers numéros, c'est demain, samedi, à sept heures et demie du soir qu'aura lieu, chez M. Soyez, Grand'Place, le banquet organisé par le Cercle des officiers de Roubaix.

De nombreuses adhésions ont été recueillies par la commission organisatrice.

M. Jules Clety, élève de philosophie du Collège de Roubaix, a été reçu, hier, bachelier-ès-lettres par la Faculté de Douai.

La police de Roubaix a arrêté, hier, un ouvrier ferblantier du nom de Jules Dewagner. Cet homme avait disparu, il y a quelques temps, en emportant cinq mètres de tuyaux de plomb et un seau appartenant à MM. Bosch, Claessens et Cie. On l'a retrouvé hier. Il a été dirigé, ce matin, sur la maison d'arrêt de Lille.

Par suite de la fixation du chiffre minimum des points à 1,300, le nombre des volontaires reçus cette année dans le département du Nord est de 190.

Hier à l'audience du tribunal civil, de Lille, a eu lieu l'installation de Me Maulion récemment nommé procureur de la République à Lille.

Mardi, vers cinq heures et demie du soir, à Lille, un bolide projetant un vif éclat, a traversé le ciel, du levant au couchant, et s'est éteint en projetant des milliers d'étincelles.

Jeudi, à dix heures, le même phénomène s'est produit.

Parmi les commissaires de police démissionnaires, nous relevons le nom de M. Aumont, de Nantes, ancien commissaire à La Madeleine-lez-Lille.

Un décret du 3 novembre porte que la démission de M. Scossa, juge-suppléant à Hazebrouck, est acceptée.

Un Lillois, M. de Try, vient de recevoir du roi d'Espagne la croix de commandeur de l'Orde d'Isabelle la catholique, en remerciement du concours de l'honorable artiste aux concerts de la cour, a l'occasion de la naissance de la princesse des Asturies.

Voici le mouvement de la population de Lille du 1er mars au 31 juillet 1880 :

Naissances 1456, décès 1262, mariages 387, enfants mort-nés 116.

La grève de Denain

Voici les derniers renseignements recueillis sur la grève :

Denain, 3, matin.

Dans une réunion publique tenue hier soir, la délégation des mineurs a rendu compte de sa mission auprès du directeur général.

Denain, 4. 2 h.

La situation ne s'améliore pas. Ce matin, il manque deux cents ouvriers sur quatre cents à Rœulx et trois cent cinquante sur cinq cents à Haveluy.

Valenciennes, 4.

M. le préfet, après avoir vu les délégués, mardi, a fait demander une ordonnance à M. Guary, directeur général de la Compagnie d'Anzin. Cette conférence a eu lieu hier à dix heures. La Compagnie paraissait avoir retenu de cette entrevue une bonne impression, mais il n'en a pas été de même des ouvriers qui ont trouvé que la Compagnie se montrait trop rigoureuse dans les réponses à leurs demandes.

Hier soir, une réunion publique a eu lieu; plus de 700 ouvriers y ont pris part On y a annoncé que toutes les demandes étaient rejetées. L'assemblée, consultée sur la question de la reprise du travail, a décidé à l'unanimité que la grève continuerait.

A la sortie, aucun trouble; aucun rassemblement sur la voie publique.

Aujourd'hui, jour de quinzaine à Anzin. On a de sérieures inquiétudes pour la reprise du travail demain.